



Le Petit Eudiste

FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE-X
PRIEURÉ SAINT-JEAN-EUDES

TRIMESTRIEL - N° 210 - MARS 2019 - 1€

Un pas de plus...

Éditorial : Un pas de plus...	1
La joie en temps de Carême	3
Lætatus sum	4
Y a-t-il quelqu'un aux commandes de l'Église?	6
Dieu le veut !	10
Chronique du prieuré	12

Prieuré Saint-Jean-Eudes

1, rue des Prébendes
14 210 Gavrus
Tél. : 02 31 08 03 85
Fax : 09 82 62 21 94
14p.gavrus@fsspx.fr

Le quatre février dernier, dans les Émirats arabes, le pape François a cosigné avec le grand imam de l'université Al-Azhar du Caire un document « pour la paix mondiale et la coexistence commune ». Ce document avait fait auparavant l'objet d'une longue et soignée préparation. Nous y lisons que « le pluralisme et la diversité des religions, des couleurs, des sexes, des races et des langues sont une sage volonté divine par laquelle Dieu a créé les êtres humains. Cette suprême sagesse divine est à l'origine du droit à la liberté de croyance et à la liberté d'être différents. »

En guise de simple remarque notons tout d'abord combien il est incongru jusqu'au ridicule de mettre sur le même plan religions, couleurs de peau, sexes, races et langues. Quel assemblage hétéroclite, digne d'un inventaire à la Prévert ! Mais de manière plus précise : que penser de l'affirmation de fond selon laquelle le pluralisme et la diversité des religions relèvent d'une sage volonté divine ? Au regard du Magistère quel jugement porter sur ce sujet ?

Jusqu'ici les papes conciliaires nous assénaient que le pluralisme et les diversités des religions sont nécessaires et bons en raison du principe de la liberté religieuse adopté au Concile Vatican II dans la déclaration *Dignitatis Humanae* ; en raison également de la déclaration *Unitatis Redintegratio* selon laquelle les religions autres que la catholique ne sont pas dénuées de valeur dans l'ordre du salut. Cette nouveauté s'opposait déjà aux enseignements de l'Église dans la mesure où elle s'alignait sur des propositions condamnées par le pape Pie IX dans le catalogue d'erreurs que l'on nomme le *Syllabus* :

– « Il est loisible à chaque homme d'embrasser et de confesser la religion qu'il aura considérée comme vraie en étant conduit par la lumière de la raison. » (proposition n° 15)

– « l'Église n'a pas le pouvoir de définir dogmatiquement que la religion catholique est l'unique vraie religion. » (proposition n° 21)

– « En notre temps, il ne convient plus que la religion catholique soit considérée comme l'unique religion de

l'État, à l'exclusion de toutes les autres. » (proposition n°77)

Cet enseignement nouveau favorisait l'hérésie. Le pape François n'a-t-il fait que de le reprendre à son compte ? Non, car une chose est de dire que le pluralisme religieux est nécessaire et bon, autre chose de dire qu'il relève de la sage volonté de Dieu. Le pape a tenté d'user d'une échappatoire devant Mgr Schneider en parlant de « volonté de permission », autrement dit de tolérance. Dieu tolérerait dans sa sagesse les fausses religions à côté de la vraie. Faut-il en conclure qu'il tolérerait la femme à côté de l'homme, ou l'homme à côté de la femme, selon le point de vue adopté, ou encore, le noir à côté du blanc ? Il y aurait selon cette interprétation sophistiquée d'une particulière mauvaise foi de quoi nuire à la *paix* et à la *coexistence commune* !

À la nécessité du pluralisme religieux, le pape François donne un poids plus grand en la désignant dans la logique du Concile Vatican II certes – de son esprit surtout – comme l'expression de la sage volonté de Dieu. Il fait un pas de plus. De l'erreur favorisant l'hérésie, il fait comme *un anti-dogme*, pour parler à la manière de M. l'abbé Gleize. Et qu'est-ce qu'un *anti-dogme* sinon une hérésie ? Le pape François prolonge, aggrave l'erreur de ses prédécesseurs Paul VI, Jean-Paul II et Benoît XVI en s'opposant au dogme selon lequel il n'existe qu'une seule religion qui corresponde à la volonté divine : la religion catholique hors de laquelle nul ne peut être sauvé.

Où trouve-t-on la formulation de ce dogme ? Entre autres dans le décret sur les Jacobites du Concile de Florence, décret publié par une Bulle *Cantate Domino* du pape Eugène IV. Il y est dit que « l'Église croit fermement, professe et prêche qu'aucun de ceux qui se trouvent en dehors de l'Église catholique, non seulement les païens mais les juifs ou hérétiques et schismatiques ne peuvent devenir participants à la vie éternelle mais iront "dans le feu éternel qui est préparé pour le diable et ses anges" à moins qu'avant la fin de leur vie ils ne lui aient été agrégés. »

Qui plus est, nous lisons dans le *Sommaire de Théologie* du chanoine Panneton qui rassemble, en les assortissant d'une note théologique¹, des propositions doctrinales avec force références aux documents des Conciles et des Souverains Pontifes :

— « L'Église est nécessaire au salut de tous ; en dehors d'elle (de son âme *in re*, de son corps *in voto*), il

n'y a point de salut, ni de rémission des péchés. » : DE FOI.

— « Tous ceux qui veulent être sauvés sont et doivent être (au moins de désir) membres de l'Église : DE FOI.

Il faut ajouter que l'affirmation du pape selon laquelle la pluralité des religions relève de la sage volonté de Dieu conduit un grand nombre à la défection dans la foi, pousse à la chute, scandalise. Elle s'oppose donc non seulement à la foi mais à la charité dont nous entretenons saint Paul dans le chapitre onze de la première épître aux Corinthiens.

L'erreur relativiste a longtemps cheminé dans l'ombre ; elle a été longtemps et fermement combattue par l'Église avant de s'imposer au Concile Vatican II, pour notre malheur car – comme le disait le cardinal Pie – « si les vérités sont sauvées, les mœurs même les plus dégradées ne peuvent manquer de se relever bientôt ; mais si les vérités fléchissent avec les mœurs, celles-ci ne se relèveront plus ». C'est vrai déjà quand les vérités sont diminuées, que dire alors lorsqu'elles sont contredites ?

La Fraternité Saint-Pie X vient d'élever la voix dans un communiqué qui rappelle des paroles qui ne passeront pas, des paroles tirées du Nouveau Testament :

— Jésus dit : « Qui n'est pas avec Moi est contre Moi, et qui n'est pas avec Moi disperse² ».

— Saint Pierre dit devant le Sanhédrin : « Il n'y a pas sous le ciel un autre nom [que celui de Jésus] qui ait été donné aux hommes, par lequel ils puissent être sauvés.³ »

— Il ne peut y avoir de vraie paix en dehors de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Oublier cette vérité, c'est bâtir sur du sable. Une telle entreprise est destinée à périr.⁴

— Jésus, avant l'Ascension, dit aux siens : « Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, leur apprenant à garder tout ce que je vous ai commandé.⁵ « Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé ; celui qui ne croira pas sera condamné.⁶ »

Par la grâce du Seigneur Jésus et l'intercession de la Vierge Marie, persévérons dans la foi, dans une foi embrasée par la charité qui rend ami de Dieu et conduit au Ciel. La sainte pénitence du Carême nous y aidera.

2. St Matthieu XII, 30.

3. Actes des Apôtres IV, 12.

4. St Matthieu, VII, 26-27.

5. St Matthieu XXVIII, 19.

6. St Marc XVI, 16.

1. Une note théologique est le degré d'autorité à accorder à une affirmation. On a par exemple dans l'ordre décroissant : De foi, proche de la foi, doctrine catholique, certain, sentence commune, probable.



La joie en Carême

Par l'abbé Philippe Nansenet

Est-il paradoxal de vous entretenir de la joie en temps de Carême ? La nécessaire pénitence prescrite par l'Église à ses enfants engendre-t-elle la tristesse ? L'évangile du mercredi des Cendres ne l'insinue certes pas : « Quand vous jeûnez, ne prenez pas un air lugubre... mais parfumez-vous la tête et lavez-vous le visage... Amassez-vous des trésors dans le ciel... car où est votre trésor, là aussi sera votre cœur. » Alors, interrogeons-nous : qu'est-ce que la joie ? Nous éprouvons parfois ce sentiment, mais saurions-nous le définir ? Il est plus difficile d'analyser un sentiment, d'en rendre compte que d'ausculter une idée. Saint Thomas d'Aquin y excelle cependant. La joie – dit-il – est un vif mouvement de l'âme que l'on ressent avec une sorte d'épanouissement de tout son être en présence de quelqu'un ou de quelque chose qu'on a longtemps désiré et que l'on aime beaucoup. Il faut préciser qu'à la joie véritable, hélas ! certains n'accèdent jamais, car pour la goûter, il faut une certaine grandeur d'âme.

Il y a loin de la joie au plaisir. Une personne trop rivée à la terre ne cherche à satisfaire que des inclinations d'ordre sensible. Elle ignore la joie qui relève de l'ordre spirituel. La joie pacifie tandis que le plaisir agite. En augmentant, la joie se fait discrète, tandis que le plaisir s'extériorise. La joie est durable de sa nature, même si l'épreuve la traverse, tandis que le plaisir s'évanouit devant l'obstacle et ne laisse souvent qu'amertume après lui. Il faut le constater : il est des êtres vulgaires qui ne savent prendre en tout que du plaisir et ne s'élèvent jamais jusqu'à la joie !

Trois conditions sont requises pour mettre la joie dans une âme :

1° La joie apparaît en présence d'un être aimé.

2° La joie apparaît quand la présence de l'être aimé suscite en nous une sorte de quiétude épanouie. C'est là d'ailleurs que réside le sentiment même de la joie procurée par l'union à l'être aimé.

3° La joie apparaît quand on a la perception, l'appréhension de cette quiétude. Cette perception est ferment de joie. Ne dit-on pas quelquefois après coup, avec regret : « j'étais heureux et je ne le savais pas » ?

La quiétude épanouie en laquelle consiste essentiellement la joie est la suite et autant que possible la fin,

le terme d'une inquiétude. Elle est le repos qui vient conclure un mouvement. À l'origine de ce mouvement, qu'y avait-il ? Un amour qui nous tient profondément à cœur. « On récolte dans ses joies, ce qu'on a semé dans ses amours », a-t-on pu écrire. À la qualité de la joie, on distingue celle de l'amour qui l'inspire et du désir qui l'a précédé. Il ne peut être question de joie que dans la mesure où le désir est assez noble, que dans la mesure où l'amour est assez spirituel.

On distingue deux grandes formes d'amour : l'amour de concupiscence et l'amour d'amitié. Nous ne devons pas refuser à la première la capacité de faire accéder à la joie lorsque l'affection y est d'assez haute qualité. Il en est ainsi dans un saint mariage. Mais c'est l'autre manière d'aimer qui est source abondante de joie. Rien ne donne autant de joie qu'un amour qu'on peut nommer une dilection, une amitié, une charité. L'amitié est la plus fine fleur de l'amour, et la joie en est le fruit le plus exquis. Saint Thomas considère la joie comme un sentiment éminemment réservé. Il la rattache à la charité. Il en fait la plus pure expression de l'amour de Dieu.

S'il est dans la nature du désir de se perdre dans la joie, au contraire, dans la joie, l'amour redouble, s'exalte, s'épanouit. Être au comble de la joie, c'est être au comble de l'amour. Les contemplatifs sont certainement ceux qui sont en ce monde les plus avancés dans la joie. Ils éprouvent des joies que le commun des hommes ne soupçonne même pas, des joies qui leur font pressentir celles de l'autre monde.

Quand une âme est ainsi ouverte à la joie, que faut-il en réalité pour la lui faire éprouver ? Répondons une nouvelle fois avec saint Thomas : la présence. « La joie – écrit-il – est l'affection dont nous sommes touchés au fond du cœur en face de la réalité aimée lorsqu'elle nous est rendue présente », et cette présence cause d'autant plus de joie qu'elle est elle-même plus vivement ressentie.

Quel est donc le sens du Carême ? Il n'est pas seulement destiné à l'expiation des péchés commis, mais à nous rendre de nouveau présents Jésus et Marie ou à nous les rendre plus présents que jamais. En vérité, il est destiné à nous hisser du plaisir fugace à la joie qui demeure.

Lætatus sum

Par l'abbé Philippe Nansenet

« **L**ætatus sum in his quae dicta sunt mihi : in domum Domini ibimus. » *Je fus dans la joie quand on me dit : allons la maison du Seigneur.* Le psaume 121 dont est tiré le premier verset fait partie de la série de psaumes précédés par la mention « cantiques des montées ». On le chantait lors des pèlerinages qui conduisaient à Jérusalem, située à plus de sept-cent cinquante mètres au-dessus du niveau de la mer. Le psaume 121 est tout à la gloire de Sion. Arrivés à ses portes, les pèlerins exprimaient leur joie à la pensée d'entrer bientôt dans la cité du roi David et dans le Temple, la maison de Yahvé. Trois fois dans l'année toute la population masculine adulte devait paraître en ce lieu : à la fête des Azymes (l'ancienne pâque), à la fête des Semaines (l'ancienne pentecôte, après les récoltes) et à la fête des Huttes. Harassés, mais en vue du but, les pèlerins souhaitaient la paix, l'abondance, la prospérité à la Ville sainte : « Que la paix soit dans tes murs, la tranquillité dans tes palais. Je veux demander pour toi le bonheur » !

« Laetatus sum in his quae dicta sunt mihi : in Domum Domini ibimus. »

La maison du Seigneur, c'est d'abord notre chapelle de fortune, si humble soit-elle, si pauvre, si laide même soit-elle, mais enrichie de la présence substantielle du Seigneur Jésus au Tabernacle de l'autel. L'approche de chaque dimanche doit mettre nos cœurs en joie. A la suite de Jésus, prémices des ressuscités, nous devons montrer des visages de ressuscités, en espérance, ce jour-là. Endimanchés et missel en mains, montons donc à l'église où se renouvelle le sacrifice salvateur.

La maison du Seigneur, c'est aussi la société des fidèles, l'Église fondée par Notre-Seigneur, société hors de laquelle il n'y a pas de salut, société à laquelle, par grâce imméritée, nous appartenons depuis le jour béni de notre baptême. « Que la paix soit dans tes murs : je veux demander pour toi le bonheur. » Le retour de tous à la foi intègre et par suite la réforme des mœurs « in capite et in membris / dans les membres de la hiérarchie et parmi les laïcs », seule la proclamation de la

doctrine de vérité fondée sur l'Évangile et la Tradition les permettra. Seule cette proclamation de la vérité, accompagnée de la condamnation ferme des erreurs qui vicent les intelligences, de la condamnation des péchés qui vicent les volontés et les sensibilités, permettra le sursaut espéré. La pente du vice se remonte par la lumière jetée dans l'intelligence, la pratique de l'ascèse corporelle et le don de soi au prochain. Elle se remonte par la pratique de la réparation, de l'expiation des péchés commis. Elle se remonte par le renoncement à tout compromis avec le monde, ses concupiscences et son hypocrisie. C'est alors que nous pourrons redire avec l'auteur du Cantique des degrés : Jérusalem, nouvelle Jérusalem, Sainte Église, notre Mère... bâtie comme une ville où tout se tient ensemble... aux assises solides, où la communauté est une, paix pour toi !

Mais la maison du Seigneur, la définitive, celle après laquelle nous soupignons, c'est l'Église du Ciel, la communion des élus promise à ceux qui auront combattu ici-bas le bon combat jusqu'au bout. « Vincenti dabo » : *Au vainqueur, je donnerai*, lisons-nous sept fois à la fin de chacune des lettres adressées par saint Jean sous la dictée du Seigneur aux églises d'Asie dans les chapitres trois et quatre de l'Apocalypse. Au Seigneur, nous posons la question : au vainqueur, que donnerez-vous, sur terre en avant-goût, et au Ciel en surabondance ? Il nous répond :

– Je donnerai à manger de l'arbre de vie qui est dans le Paradis de Dieu.

– Je donnerai la couronne de vie, autrement dit, la possession de moi-même. Jamais ne lui nuira la seconde mort, autrement dit la mort de l'âme, la séparation d'avec Dieu. Il échappera à l'étang brûlant de feu et de soufre, l'enfer.

– Je donnerai la manne cachée, nourriture céleste réservée aux élus, symbole de l'immortalité, dont l'Eucharistie est ici-bas le gage. Je donnerai un caillou étincelant, un corps glorieux et impassible avec écrit dessus un nom nouveau que personne ne sait, sinon celui qui le reçoit, le nom d'éternité du bienheureux, comme une nouvelle personnalité puisque la chair ne convoi-

tera plus contre l'esprit, puisque la concupiscence sera entièrement apaisée.

– Je donnerai le pouvoir sur les nations. Oui : « Bienheureux les doux car ils posséderont la terre ».

– Je donnerai des vêtements blancs, son nom sera inscrit au Livre de Vie. Je le confesserai, l'avouerai, le reconnaitrai comme mien devant mon Père et ses anges.

– J'en ferai une colonne dans le sanctuaire de mon Dieu et il ne sortira plus dehors. J'écrirai sur lui le nom de mon Dieu et le nom de la Ville de mon Dieu, la Nouvelle Jérusalem qui descend du Ciel d'au-dessus de mon Dieu, ainsi que son nom, le nouveau.

– Au vainqueur, je donnerai de s'asseoir sur mon trône, avec moi, tout comme je suis assis avec mon Père sur son trône. Oui, à celui qui aura su vaincre ses pas-

sions, qui aura su pratiquer les vertus qui sont les plus agréables à Dieu : l'humilité avec la chasteté et l'obéissance ; la foi, l'espérance et la charité qui entraînent à l'abandon à la Providence...

– Au vainqueur, je me donnerai moi-même par l'intercession de la Très Sainte Vierge, « l'étoile du matin », qui fut radieuse, sereine et pure dès le principe de son existence, qui intercède afin que nous devenions tous des saints, des « étoiles du soir », débarrassées du péché par de laborieux et persévérants efforts sous les motions de l'Esprit-Saint.

Ayons les yeux sans cesse fixés sur les récompenses de la vie éternelle. « Laetatus sum in his quae dicta sunt mihi : in domum Domini ibimus. » Implorons le Seigneur d'être le guide compatissant de nos cœurs afin que nous puissions lui plaire et nous vaincre.



Tenez-vous tant à donner raison au poète ?

Messe du Matin

*L'église s'élève au penchant
D'une colline matinale ;
Sa porte regarde les champs,
Où l'or pâle des blés s'étale,*

*Une cloche tinte trois coups ;
C'est la messe des jours qui sonne,
Un prêtre à l'autel est debout ;
Dans les chaises des neufs, personne.*

*Le bourg commence à s'éveiller.
Une à une bâillent les portes ;
On entend les bruits familiers
Que chaque aube en naissant rapporte :*

*Des voix, des pas, le chant d'un coq,
Un gazouillement d'hirondelles
Le treuil criard d'un puits, le choc
D'un seau qu'on heurte à la margelle,*

*Un tombereau passe qui fait
Des cahots rauques sur les pierres...
Puis un grand silence renaît
Et le matin semble en prière.*

*Et, de loin, dans les champs, pareils
À quelque foule qui se presse,
Inclinant leur front au soleil,
Les blés assistent à la messe.*

Louis Mercier

(dans le recueil « Voix de la Terre et du Temps »)

Y a-t-il quelqu'un aux commandes de l'Église ?

Par l'abbé Frédéric Weil

Dans la crise actuelle, la tentation entre ralliement et sédévacantisme¹ oscille périodiquement en fonction des souverains pontifes. L'aspect traditionnel de Benoît XVI dans certains domaines a pu séduire quelques-uns au point de ne pas voir les graves problèmes encombrant son pontificat². Mais aujourd'hui, à cause de ses attaques toujours plus ouvertes contre la morale, le pape François pousse bien des catholiques à se demander s'il est réellement pape.

Le pire s'est pourtant réalisé sous les pontificats précédents, puisqu'il est pire de s'attaquer à la foi qui concerne Dieu plus directement. La liberté religieuse est plus odieuse encore que le libertinage. Seulement, le second peut se révéler plus *choquant* au yeux de beaucoup. Bon nombre de ceux qui ont accepté le relativisme doctrinal ne sont pas prêts à accepter le relativisme moral. Il est pourtant facile de comprendre que le premier mène au second.

Quoi qu'il en soit, cette situation cause un mouvement de réaction intéressant bien qu'imparfait touchant des milieux qui débordent le monde de la Tradition catholique³. C'est dans ce contexte qu'il est important de comprendre le bien-fondé de la position défendue par Mgr Lefebvre qui rejette dos à dos deux erreurs opposées : « C'est le même problème qui se pose à ceux qui nous quittent en disant que nous n'obéissons pas au pape, et puis ceux qui nous quittent parce qu'ils disent : "il n'y a pas de pape". Ils partent du même principe, en définitive : que le pape ne peut pas, dans les lois universelles, dans les actes universels ; il ne peut pas se tromper, et il ne peut pas engager l'Église dans une voie qui n'est pas conforme à la foi et aux mœurs.⁴ »

C'est le problème, beaucoup plus large, de l'autorité défaillante : certains sont amenés à nier l'autorité,

d'autres nient la défaillance. Il n'est évidemment pas souhaitable que l'autorité défaille, mais est-il impossible que les deux coexistent ?

Nous partons en effet tous d'un même constat : depuis Vatican II, les papes n'*agissent* pas comme ils le devraient. Mais il est important de distinguer entre le fait d'*être* pape et le fait d'*agir* comme un pape. Est-il impensable qu'un pape n'agisse pas comme il le doit, même dans le domaine de la foi et des mœurs ?

L'Église a toujours cru à une certaine infaillibilité du pape, mais il est plus difficile de cerner l'*étendue* de cette infaillibilité. Le Concile Vatican I s'est borné à affirmer l'infaillibilité des déclarations les plus solennelles dites *ex cathedra*⁵. Or ces déclarations sont rares. D'autant plus que, depuis Vatican II, on voit mal les papes conciliaires, imbus d'évolutionnisme (la « Tradition vivante »), imposer la croyance en un dogme qui est immuable de par sa nature.

Il ne s'agit donc pas dans notre article d'établir que le pape est bien pape. Cela ne se prouve pas, c'est *a priori* évident à cause de l'élection et parce que les cardinaux le reconnaissent tous. C'est au sédévacantiste de prouver que l'occupant du siège pontifical ne peut pas être pape. Notre travail sera de voir si ces arguments sont concluants ou non.

Voyons une première série d'arguments par l'absurde. Ils consistent à montrer qu'une affirmation hérétique aurait dû être infaillible si l'occupant du trône de Pierre était pape.

Argument n° 1. *Tout concile œcuménique approuvé par le pape est infaillible. Or Vatican II a affirmé des erreurs. Mais c'est impossible, c'est donc qu'il faut admettre la position sédévacantiste.*

Il est clair que Vatican II a affirmé des erreurs, comme la liberté religieuse dans *Dignitatis Humanae*. Il est également certain que les vingt conciles œcumé-

1. Le sédévacantisme affirme qu'il n'y a plus de pape actuellement : le siège pontifical serait *vacant* et François serait un usurpateur.

2. On se souvient notamment de la réunion d'Assise 2011 lors de laquelle Benoît XVI avait renchéri sur Jean-Paul II en invitant une philosophe athée qui cherchait par là à défendre « l'humanité des Lumières en crise ».

3. Mgr Bux, ancien consultant à la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, a accordé récemment un entretien au *National Catholic Register*, accusant le pape d'hérésie.

4. Conférence Spirituelle à Écône (COSPEC) du 12 juin 1984.

5. Il faut quatre conditions pour qu'une déclaration soit appelée *ex cathedra* : le pape 1° définit une doctrine 2° en tant que pape 3° sur la foi ou les mœurs 4° qui doit être tenue par toute l'Église (donc toujours et partout). Il est donc nécessaire que le pape en impose la croyance.

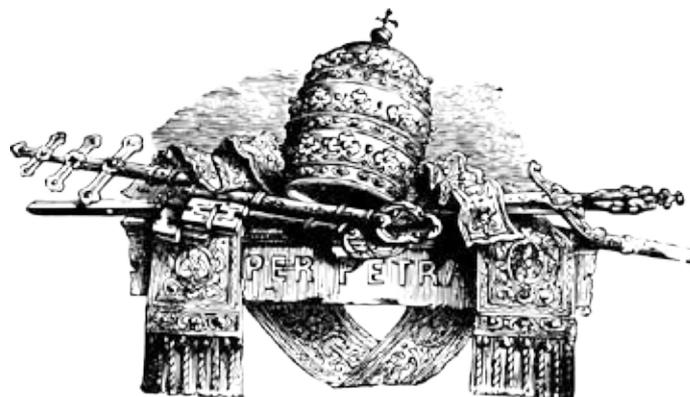
riques précédents étaient infaillibles. Mais il est manifeste que Vatican II s'est présenté d'emblée comme très différent de tous les autres conciles. C'est le seul concile qui n'ait prononcé aucun anathème parce qu'il s'est voulu *pastoral* et non dogmatique. Mgr Lefebvre est même intervenu dans l'*aula* conciliaire le 1^{er} décembre 1962 pour demander que le concile produise deux documents sur chaque sujet : l'un pastoral, et l'autre dogmatique. La proposition fut rejetée pour ne garder que l'aspect « pastoral » : le concile entendait ainsi donner une réponse aux problèmes de l'heure présente et non des définitions valables à perpétuité.

En outre, le pape Paul VI a fait inscrire cette clarification dans les actes du concile : « Compte tenu de la coutume conciliaire et du but pastoral du présent Concile, ce saint Synode ne définit comme devant être tenus par l'Église que les seuls éléments relatifs à la foi et aux mœurs qu'il aura déclarés ouvertement tels. » Or, le concile n'a rien déclaré comme étant infaillible. Rome n'a d'ailleurs jamais contesté cela, et ne nous a jamais accusés d'hérésie.

2. Le pape est infaillible quand il canonise un saint, mais il y a des canonisés qui ont causé de graves scandales, même contre la foi et ne peuvent être saints : Paul VI, Jean-Paul II, Oscar Romero...

Face à ce paradoxe apparent certains ont cru devoir nier l'infaillibilité des canonisations en général⁶, comme si cette option malheureuse était la seule échappatoire à la thèse sédévacantiste. Il y a pourtant d'autres possibilités. On peut par exemple se demander si la nouvelle procédure laxiste de canonisation est apte à garantir cette infaillibilité. On peut également mettre en doute qu'il s'agisse réellement de canonisations à cause de l'intention qui serait changée. Sans rentrer dans les détails qui nécessiteraient un article à part entière⁷, on peut comprendre cela en faisant une comparaison avec le sacrement de mariage :

Un mariage peut être invalide sans même qu'on le sache alors que les futurs sont aptes et que le consentement est donné. Cela arrive par exemple quand un des futurs exclut dans son esprit un élément essentiel au mariage. Par exemple, s'il exclut absolument d'avoir des enfants. L'acte est alors invalide parce que le futur ne cherche pas vraiment à contracter un mariage, mais à établir une union qui lui ressemble. Le pape cherche-t-il actuellement à proclamer l'héroïcité des vertus tra-



ditionnelles ou l'héroïcité des « vertus conciliaires » d'œcuménisme et de liberté religieuse ?

Sans même savoir quelle est la bonne thèse à choisir dans le cas présent, il est clair que la réponse sédévacantiste n'est pas la seule. L'argument n'est pas concluant.

Voyons maintenant les arguments qui affirment que Paul VI et ses successeurs ne pouvaient pas être élus au souverain pontificat.

3. Le nouveau rite des ordinations et des sacres est invalide. Benoît XVI n'était donc pas vraiment évêque, et François n'est pas même prêtre. Ils ne peuvent donc pas être papes.

L'affirmation que les ordres conférés aujourd'hui sont invalides est péremptoire. Songeons que l'Église a mis près de quatre siècles pour se prononcer définitivement sur la question des ordinations anglicanes dans *Apostolicae cure* de Léon XIII. Le pape y décrit l'extrême sérieux de la commission qui a rendu cet avis définitif.

Mais surtout, la question de la validité des ordres est hors-sujet ! L'Église a toujours distingué entre le pouvoir de donner les sacrements et celui de gouverner. Les deux sont habituellement liés mais pas nécessairement. Ainsi, Adrien V a été élu pape en étant encore simple prêtre et il est mort avant son sacre. Il est tout de même compté dans la liste officielle des souverains pontifes. En outre, Pie XII a décrété l'excommunication automatique contre celui qui constesterait les décisions d'un pape élu mais qui n'aurait pas encore été sacré évêque, fut-il simple laïc.

6. Cela n'est pas hérétique, mais l'infaillibilité des canonisations est assez bien attestée dans la Tradition et jouit d'arguments forts en sa faveur.

7. Cf. les numéros de février 2011 et de janvier 2014 du *Courrier de Rome*.

4. *La bulle de Paul IV « Cum ex Apostolatus Officio » déclare nulle l'élection d'un hérétique au souverain pontificat.*

Cette loi est abrogée par la promulgation du Code de Droit Canon de 1917⁸. En outre, la constitution *Vacante sede apostolica* de saint Pie X prend le contre-pied de la bulle de Paul IV en déclarant nulle toute censure (dont l'excommunication) qui touche un cardinal au moment de l'élection du souverain pontife.

Et même si la bulle était encore en vigueur, il resterait à prouver que Montini, futur Paul VI, était hérétique *avant* son élection. Mais aucun élément ne nous permet d'affirmer une telle chose.

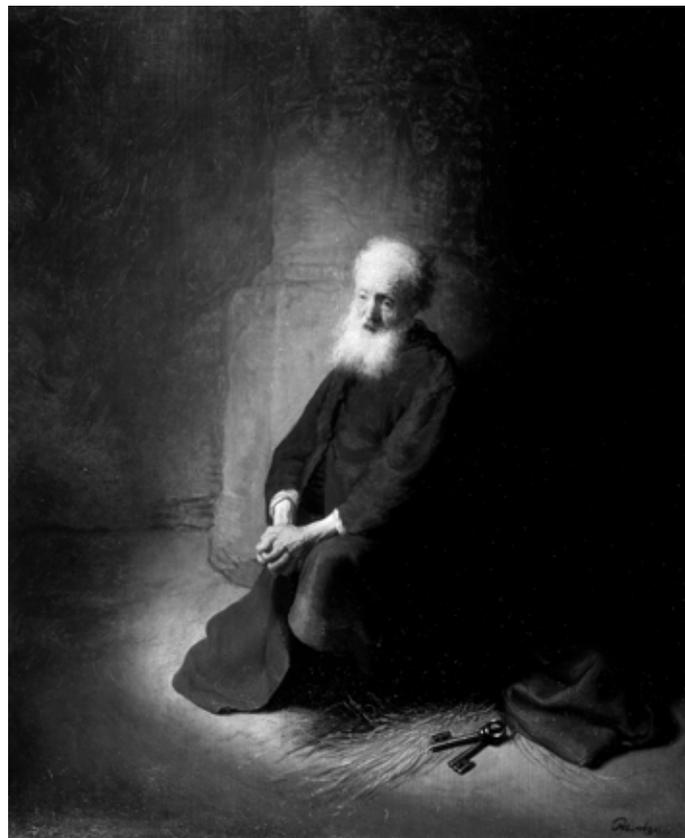
De manière plus générale, il faut préciser ce que signifie le mot *hérétique* en terme de droit canonique. On ne s'improvise pas canoniste... Pour être hérétique, il ne suffit pas de soutenir des choses contraires à la foi, mais il faut encore le faire de manière pertinace⁹, c'est-à-dire en étant parfaitement conscient que l'on va à l'encontre de l'autorité de l'Église. N'est pas hérétique celui qui n'en est pas conscient, même si c'est à cause d'une ignorance coupable¹⁰ (soit l'ignorance *crasse* de celui qui devrait savoir soit l'ignorance *affectée* de celui qui ne veut pas savoir). Concrètement, pour pouvoir s'assurer de ce caractère pertinace, l'Église procède à une monition (un avertissement) avant de déclarer une personne hérétique. Seule l'autorité ecclésiastique est apte à prononcer cette sentence. L'hérésie est alors appelée *notoire*. C'est l'hérésie au sens canonique. Il ne suffit donc pas qu'elle soit manifestée publiquement, mais il faut encore que l'autorité porte un jugement.

Il est donc permis de dire « le pape dit des hérésies » mais il n'est pas permis de dire « le pape est hérétique » au sens canonique du terme. Ce serait un jugement usurpé.

Il reste enfin les arguments qui affirment que le pape serait déchu de son autorité.

5. *Saint Robert Bellarmin affirme que le pape qui tomberait dans l'hérésie manifeste perdrait ipso facto le souverain pontificat.*

Présenter les choses comme cela est inexact. Saint Robert Bellarmin affirme en réalité comme très probable que le pape ne peut absolument jamais tomber dans l'hérésie. Mais il se demande ce qui se produirait si, par impossible, cela arrivait. Il estime alors en effet



Saint Pierre en prison, par Rembrandt.
Le premier pape était physiquement prisonnier.
L'actuel est prisonnier d'une philosophie moderniste.

que le pape serait déchu du souverain pontificat. Il se fonde sur le principe que l'hérétique est *ipso facto* exclu de l'Église, et donc perd toute autorité. Mais ce principe est discutable puisque le Code de Droit Canon de 1917, qui n'existait pas alors, affirme au contraire qu'un excommunié peut faire des actes de juridiction valides et garde sa charge tant qu'il n'y a pas de sentence prononcée par l'autorité¹¹. On en revient à la nécessaire sentence de l'autorité. Mais comme il n'y a personne de supérieur au pape, on voit mal qui pourrait la prononcer contre lui.

Au reste, saint Robert Bellarmin exprime une opinion privée. Il entendait seulement prononcer une opinion prudente avec les données dont il disposait à l'époque. Ce n'est pas un acte du magistère et donc cela n'a pas de valeur définitive.

En revanche, un autre passage de son œuvre peut fort bien s'appliquer à la situation d'aujourd'hui :

« De même qu'il est licite de résister au Pontife qui attaque le corps, de même il est licite de résister à celui qui attaque les âmes ou détruit l'ordre civil ou, surtout,

11. Cf. canon 2264 (attention cependant, ce canon est souvent compris à contresens). Voir aussi le c. 2314 qui différencie l'excommunication et la privation de charge. Également dans le *Traité de Droit canonique* de R. Naz, t. IV, n° 1043 : « L'excommunication simple ne prive pas de l'office et n'en rend pas l'exercice invalide. »

8. Cf. canon 6, 5° et 6°

9. Canon 751.

10. Felix Cappello S.J., *De Censuris*, n° 64.

qui essaie de détruire l'Église. Je dis qu'il est licite de lui résister en ne faisant pas ce qu'il ordonne et en entravant l'exécution de sa volonté. Il n'est cependant pas licite de le juger, de le punir ou de le déposer.¹² »

VALEUR DES ARGUMENTS

Tous ces arguments pèchent par leur incapacité à conclure. Ils ne sont pas probants¹³. Et dans une matière aussi grave, il n'est pas permis de conclure à la légère. Tant qu'il n'y a pas de preuve manifeste, il faut continuer de croire que l'occupant du siège pontifical est bel et bien pape. Nous pourrions en dire autant de ceux qui pensent que Benoît XVI est actuellement le vrai pape. Ils se basent sur des éléments qui peuvent être intéressants mais restent insuffisants en eux-mêmes.

Les sédévacantistes entendent souvent forcer leurs conclusions par l'usage maladif de citations en rouge, gras, gros caractères, majuscules et soulignées, comme on le voit sur internet. Ces emphases excessives empêchent l'intelligence de s'exercer correctement et donnent une perspective fautive sur les textes. Ainsi, tout ce qui soutient la thèse est vu comme absolument certain et concluant et tout ce qui va à l'encontre est qualifié automatiquement de sophisme ou d'hérésie.

Mgr Lefebvre a montré au contraire l'exemple d'une sage mesure dans la situation actuelle : « Ne tirons pas de conclusions mathématiques, comme cela, sans considérer ces circonstances, parce qu'alors ou bien nous nous rangeons à la révolution dans l'Église ; nous participons à la destruction de l'Église si nous partons avec le progressisme. Ou bien nous quittons complètement l'Église et nous nous trouvons où ? Avec qui ? Avec quoi ? Reliés comment aux apôtres ? [...] S'il ne faut plus considérer les trois derniers conclaves, comme le disent ceux d'Amérique, [...] depuis le temps qu'il n'y a plus de papes, il n'y a donc plus de cardinaux ! On ne voit plus même comment faire revenir un pape légitime. C'est le désordre complet.¹⁴ »

Le sédévacantiste ne devrait donc pas conclure seulement qu'il n'y a pas de pape actuellement, mais qu'en outre, il ne pourra plus jamais y en avoir puisqu'il n'y a plus d'électeurs¹⁵. Le retour à la normale devient impossible. La papauté, pourtant *essentielle* à l'Église, serait définitivement révolue ! Les sédévacantistes font

la preuve de cela tous les jours parce qu'ils n'élisent personne. Dans ces conditions, on ne voit pas comment maintenir la promesse de Notre-Seigneur que « les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle¹⁶ ». Et il ne sert à rien d'arguer que nous serions aux derniers temps, car cette promesse doit valoir jusqu'au dernier moment.

Il est à peine nécessaire de parler de la frange encore plus farfelue, dite « conclaviste », qui a décidé de procéder à des élections. Il y a, à l'heure actuelle, une multitude d'antipapes, tous plus ridicules les uns que les autres, avec une poignée de fidèles. Notamment l'extravagante secte de Palmar de Troya qui a été jusqu'à revoir et corriger les Saintes Écritures à sa façon.

CONCLUSION

En définitive, le sédévacantisme cherche à sauver la papauté en l'annihilant. Il croit trouver dans sa thèse une solution confortable, alors qu'elle suscite au contraire un problème supplémentaire et insoluble qui mène à l'éclatement de la catholicité et même à la perte de la foi.

On entend parfois que le sédévacantisme serait une opinion comme une autre. Sans doute le trouble de la situation nous empêche d'être aussi sévères que si l'on avait nié que saint Pie X fût pape. Mais avec ce que nous avons vu, il faut affirmer que c'est une opinion qui n'est pas indifférente : c'est une opinion *erronée* et *dangereuse*. En outre, elle détruit la cohésion de la Tradition.

Mgr Lefebvre, en homme très prudent, nous a donné la ligne de crête à suivre durant cette période de troubles : « Garder la foi, garder la ligne, garder l'attachement à Rome et la fidélité à l'apostolicité, à la visibilité de l'Église, qui sont des choses essentielles, quitte à ne pas suivre les papes lorsqu'ils favorisent l'hérésie, comme l'a fait le pape Honorius et il a été condamné. Ceux qui auraient suivi le pape Honorius à ce moment-là se seraient fourvoyés, puisqu'il a été condamné après. Alors ici je crois que l'on se fourvoierait en suivant les papes dans ce qu'ils font, mais ils seront sans doute aussi condamnés un jour par l'autorité ecclésiastique.¹⁷ »

12. *De romano pontifice*, I, II, ch. 29.

13. Nous n'avons pas cité la thèse dite de *Cassiciacum* qui souffre encore davantage de ce défaut d'autorité. Si savante qu'elle puisse se présenter, elle est une thèse purement nouvelle et humaine. Elle est également loin d'être inattaquable sur le plan philosophique et théologique.

14. Mgr Lefebvre, COSPEC du 12 juin 1984.

15. À l'heure actuelle, le doyen du Sacré Collège est le français Etchegaray, créé cardinal en 1979 sous Jean-Paul II.

16. Matthieu, XVI, 18.

17. Mgr Lefebvre, *loc. cit.*



Dieu le veut !



Par l'abbé Raphaël d'Abbadie d'Arrast

Les Croisades sont malheureusement trop méconnues aujourd'hui. On ne peut remédier à cette ignorance en quelques lignes. Mais si l'un ou l'autre de nos lecteurs désire approfondir ce sujet par la lecture d'un ouvrage sérieux, jusqu'à se laisser enflammer du même esprit qui anima nos ancêtres, cet article aura alors atteint son but.

Nous nous bornerons ici à la première Croisade, et le mieux sera sans doute de suivre un de ces Normands qui partirent en 1096 avec Robert Courteheuse, le fils de Guillaume le Conquérant. Notre chevalier, appelons-le Eudes, a entendu parler du Concile de Clermont, où le pape Urbain II lança un appel solennel aux catholiques, le 27 novembre 1095, pour secourir les chrétiens persécutés par les musulmans, et pour délivrer le Saint-Sépulcre. Il s'agissait, pour ces chevaliers de l'époque féodale, de délivrer la terre de leur Seigneur Tout-Puissant, dont ils n'étaient que les vassaux. Et pour finir de convaincre Eudes et ses semblables, le bienheureux Urbain II avait même accordé l'indulgence de la Croisade : tous ceux qui iraient jusqu'à Jérusalem n'auraient d'autre pénitence pour leurs péchés que la fatigue du voyage, et cette indulgence plénière serait accordée à tous ceux que la mort visiterait en chemin. Étaient exclus de cette indulgence tous ceux qui participeraient à ce pèlerinage par appât du gain : à bon entendeur salut !

Car il s'agit bien d'un pèlerinage, dominé par l'esprit de foi. Revenons à Eudes. Il formule le vœu de partir libérer Jérusalem. Il « prend la Croix » (les termes de « croisade » et de « croisé » n'existent pas encore), en témoigne l'étoffe rouge qu'il reçoit et se fait coudre au bras. Il lui faut désormais mettre en ordre ses affaires, et confier à un proche la gestion du domaine pendant son absence : s'il est vrai que beaucoup de barons partent seuls, Eudes se fera accompagner de son épouse et de ses enfants : ne s'agit-il pas d'un pèlerinage aux lieux où le Ciel nous a été mérité ? Qui ne désirerait se rendre au Sépulcre dont le prophète Isaïe avait annoncé la gloire ? Le pape a même prévu que les possessions des Croisés seraient considérées comme biens d'Église jusqu'à leur retour, afin d'éviter les abus de la part de ceux qui ne

partent pas. Il y a aussi le coût d'une telle expédition. Eudes est obligé de mettre en gage une grande partie de ses biens, soit auprès de son seigneur, soit auprès d'un moutier voisin. Cela ne l'empêche pourtant pas de se répandre en aumônes pour s'assurer la protection du Ciel.

À la fête de l'Assomption, en 1096, Eudes reçoit à Vézelay la bénédiction du départ avec ses compagnons normands. C'est une véritable troupe de pénitents, de pèlerins armés. Ils marchent vaillamment (une trentaine de kilomètres par jour, avec femme et enfants) passent par Rome avant de rejoindre Byzance en mai 1097, où ils retrouvent les autres armées (Raymond de Saint-Gilles, Bohémond de Tarente, Tancrede de Hauteville et Godefroi de Bouillon). Cela n'a pas été sans peine : ils ont dû affronter en chemin les lassitudes du voyage (paraissant à beaucoup interminable), les diverses vexations et attaques de l'empereur Alexis Comnène qui, méfiant, voulait impressionner ces barbares venus de l'Occident, afin de mieux les soumettre à ses plans. Effectivement, les chefs des diverses armées sont contraints (sous peine de ne plus être ravitaillés) de prêter serment de vassalité à l'empereur, s'engageant à lui remettre tous les territoires qu'ils conquerront. Cette mesure choque d'autant plus Eudes et ses compagnons qu'Alexis Comnène est schismatique. Aussi les barons francs et leurs soldats seront-ils bien aise de se trouver déliés de ce serment le jour où l'empereur cessera de les assister, l'année suivante.

Après cette halte à Byzance où l'on a retrouvé Pierre l'Ermite et les débris de la croisade populaire, l'armée de Robert Courteheuse reprend son pèlerinage et, désormais unie aux autres armées, traverse le Bosphore pour pénétrer dans une terre depuis peu aux mains des infidèles. Ils arrivent devant Nicée qu'ils assiègent et libèrent (mai-juin 1097), aidés en cela par l'empereur à qui ils doivent ensuite remettre la ville, à contre-cœur. Mais il faut continuer la marche vers Jérusalem qui est encore loin, et l'armée s'engage dans les steppes d'Anatolie, dont l'effrayante aridité surprend ces hommes habitués à nos régions tempérées et humides : la soif devient leur pire ennemi. Afin de faciliter leur ravitail-

lement, les croisés divisent l'armée. Les Turcs en profitent pour leur tendre une embuscade à Dorylée (juillet 1097), dans laquelle la Croisade menace de sombrer. Mais grâce au sang-froid et à l'héroïsme des Francs, les Turcs sont écrasés : désormais, la route est libre jusqu'à Antioche, sous les murs de laquelle on arrive à l'automne 1097.

Antioche, protégée par quatre-cents tours ou bastions, flanquée d'un massif montagneux, d'un fleuve et d'un marais, est une forteresse imprenable. Les croisés y restent de longs mois, et la disette s'invite au camp chrétien, alors qu'Antioche est toujours ravitaillée... Un ennemi plus redoutable que la soif, le désespoir, guette les croisés. Les défections se multiplient... Heureusement, l'épouse d'Eudes ressemble à ces femmes fortes qui ravitaillent l'armée de leur mieux, et soutiennent le moral de leurs maris. Eudes est aussi sensible aux prêches des hommes d'Église qui flétrissent les travers de certains croisés, et appellent toute l'armée à la conversion des mœurs. Enfin, après d'âpres combats, et grâce à la ruse de Bohémond qui s'est fait un ami dans la place forte, les croisés pénètrent de nuit dans Antioche et prennent la ville (juin 1098). Il était temps : dès le lendemain, une armée turque de renfort se présente sous les murs de la forteresse. D'assiégeants, les Francs deviennent assiégés, à nouveau torturés par la famine ! Le désespoir est de retour, jusqu'à ce qu'un prêtre provençal, Pierre Barthélémy, à la suite d'une vision, exhume d'une des églises de la ville, la sainte Lance du Calvaire. L'enthousiasme gagne l'armée qui, le 28 juin, livre un combat décisif aux Turcs et les met en déroute. Après une longue halte pour refaire les forces de l'armée franque, Bohémond décide de rester pour protéger sa ville et de ne pas poursuivre la marche vers Jérusalem. Quant à Eudes, il ne veut pas s'arrêter là : le but n'est-il pas Jérusalem ?

Les rangs sont éclaircis, en raison des défections, des morts, et de ceux qui, avec Bohémond, demeurent à Antioche. Mais l'armée repart, plus ou moins vaillamment, car nos hommes ne sont pas des saints. On l'a vu à Antioche, ils le montrent encore à Maaret, nouvelle ville qu'ils prennent... pour se la disputer. Les chefs ne parlent plus de continuer vers Jérusalem. Il faut que la foule des pèlerins supprime l'objet du litige en rasant la ville, pour que tous reprennent le pèlerinage de reconquête.

Voici enfin, le 7 juin 1099, Jérusalem dont la vue arrache des larmes à ces soldats aguerris. Le siège est mené à bien grâce aux renforts venus par la mer depuis l'Occident, et malgré les attaques de feu grégeois que les musulmans manient avec dextérité. Enfin, le 14

juillet, l'assaut final est donné. Il a été minutieusement préparé spirituellement par une procession sous les remparts de la ville. Les soldats ont même jeûné comme à chaque veille d'assaut, convaincus, en bons ancêtres de Jeanne, que si les hommes d'armes combattent, c'est Dieu qui donne la victoire. Jérusalem est délivrée le 15 juillet 1099, et les Francs, exaspérés par les récentes provocations blasphématoires des musulmans, ne sont pas tendres au combat. Mais dès le soir, on les voit arroser de leurs larmes les dalles du Saint-Sépulcre, objet de tant d'aspirations, de fatigues et de combats, qu'ils vénèrent, prosternés. Quelques jours plus tard, Godefroi de Bouillon est élu par ses pairs roi de Jérusalem, titre qu'il refuse humblement, pour n'être qu'un avoué du Saint-Sépulcre.

Le pèlerinage est désormais accompli. Nous pouvons désormais retourner en Normandie avec Robert Courteuse pour y retrouver la tranquillité de la « douce France », mais sans doute préférons-nous, avec Eudes, demeurer courageusement en Palestine auprès de Godefroi, pour asseoir cette éclatante mais fragile conquête...

Cette page d'Histoire peut nous livrer quelques leçons. Ces hommes n'étaient certes pas tous des saints... Mais le sommes-nous ? Ils avaient pourtant « pris la croix » pour secourir leurs frères persécutés, et libérer le Saint-Sépulcre... Sommes-nous prêts à partir à la conquête de notre âme captive du péché ? Ce pèlerinage exigeait de leur part une réelle et profonde conversion, s'ils voulaient obtenir l'indulgence papale, seule récompense personnelle de leur expédition : en sommes-nous là ? Alors que, pendant le Carême ou Sainte Quarantaine, l'Église nous presse de nous convertir par la prière, l'aumône et le jeûne, n'oublions pas nos ancêtres qui, partis en pèlerinage prier au Saint-Sépulcre et voler au secours de leur prochain, surent mortifier leur corps tout au long de cette expédition de quatre ans, pour le seul motif qu'ils répétaient à l'envi : « Dieu le veut ! ».



Bibliographie :

- René Grousset, *L'épopée des Croisades* (Perrin, réédition Tempus en 2002)
- Régine Pernoud, *Les Hommes de la Croisade* (Fayard-Tallandier, 1982)
- Jean Richard, *L'esprit de la Croisade* (réédition Cerf-CNRS en 2012)
- Jacques Heers, *La première Croisade, Libérer Jérusalem* (Perrin, 1999)